

République Démocratique du Congo
Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la RDC



Coordination Générale
Goma Nord-Kivu

**Termes de référence relatifs au recrutement d'un(e) consultant(e)
individuel(le) devant élaborer un Plan de Gestion des Pestes et Pesticides
(PGPP)**

Type de contrat : Consultant(e) individuel(le)

Date de début : 1 juillet 2025.

Durée du contrat : 45 jours calendaires

Lieu : Provinces du Nord Kivu (territoires de : Walikale, Masisi, Rutshuru, Lubero, Beni et les villes de Goma et Beni), Sud Kivu (territoires de : Mwenga, Kalehe, Shabunda, Fizi et la ville de Bukavu) et Ituri (territoires de : Mambasa, Irumu, Djugu, Mahagi et la ville de Bunia) en République Démocratique du Congo.

I. CONTEXTE DU PROJET

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a reçu un crédit d'un montant de 250 millions dollars américains (US\$) de l'Association Internationale de Développement (IDA) au titre de Financement du Projet de Stabilisation et Relèvement de l'Est de la RDC, en sigle « STAR-Est, le Projet ». A ce financement après la restructuration du projet, s'ajoute un montant additionnel de 50 millions de dollars américains pour la mise en œuvre de la nouvelle composante de Prévention et réponse à la violence basée sur le genre (VBG) et autonomisation des femmes vulnérables.

La justification économique du projet est basée sur les éléments suivants : la nécessité de jeter les bases d'un relèvement à plus long terme en créant une plate-forme de projet décentralisée de "stabilisation", intégrée dans l'administration provinciale, combinée au renforcement des systèmes de gestion des finances publiques afin que les recettes de l'État puissent garantir la pérennité de l'action.

Le projet améliorera l'accès aux infrastructures socio-économiques de base pour environ 3,3 millions de personnes résidant dans quelque 880 communautés, et soutiendra directement les moyens de subsistance d'environ 120.000 personnes. Le projet décrit deux groupes de bénéficiaires clés : (i) les communautés vulnérables et (ii) Communautés associées à des groupes désarmés. Ces communautés comprendront des participants de la P-DDRCS, y compris des combattants désarmés et des membres des communautés dans lesquelles ils vivent ou dans lesquelles ils retournent. Elles seront identifiées dans le cadre d'un

processus de paix mené par le gouvernement central/P-DDRCS en association avec les administrations provinciales.

L'objectif de développement du Projet de Stabilisation et Relèvement à l'Est de la République Démocratique du Congo (STAR-Est) est de : (i) améliorer l'accès aux infrastructures socio-économiques communautaires de base résilientes au climat, (ii) améliorer la réinsertion socio-économique et la résilience des individus associés aux groupes désarmés dans leurs communautés et soutenir les membres vulnérables de la communauté, et (iii) renforcer les administrations dans certaines provinces.

Le STAR-Est s'articule autour de cinq composantes suivantes :

Composante 1 : Stabilisation communautaire (75 millions de dollars US) :	
Sous composante 1.1	Facilitation et renforcement des capacités pour la planification communautaire participative (20 millions de dollars US)
Sous-composante 1.2	Investissements dans les infrastructures sociales et économiques communautaires (130 millions de dollars US)
Composante 2 : Réintégration à base communautaire (135 millions de dollars US)	
Sous composante 2.1	Travaux publics à Haute Intensité de Main-d'œuvre (THIMO)
Sous-composante 2.2	Subventions en espèces pour les activités génératrices des revenus (AGR)
Sous composante 2.3	Soutien psychosocial
Composante 3 : Renforcement des institutions axé sur l'augmentation des revenus (20 millions de dollars US)	
Sous-composante 3.1	Renforcement de la collecte des revenus générés en interne
Sous-composante 3.2	Amélioration de la gestion budgétaire et comptable
Sous-composante 3.3	Accroissement de la transparence et la responsabilité dans la gestion des ressources de la province
Composante 4 : Gestion du projet, assistance technique et recherche (20 millions de dollars us)	
Sous-composante 4.1	Gestion du projet
Sous-composante 4.2	Assistance technique
Sous-composante 4.3	Recherche et apprentissage
Composante 5 : Contingence d'intervention d'urgence (CERC) (0 million de dollars US)	
Composante 6 : Prévention et réponse à la violence basée sur le genre (VBG), incluant l'abus et exploitation sexuelle (EAS), le harcèlement sexuel (HS) ainsi que l'autonomisation des femmes vulnérables (50 millions de dollars)	
Sous-composante 6.1	Prévention de la violence basée sur le genre et appui intégré pour les survivantes (et survivants) et autres femmes vulnérables au niveau communautaire
Sous-composante 6.2	Réponse à la Violence Basée sur le Genre
Sous-composante 6.3	Réinsertion socio-économique des survivantes de VBG et autonomisation des femmes vulnérables au sein de leurs communautés.
Sous-composante 6.4	Soutien à la vulgarisation des politiques et lois et la capacitation des institutions de l'Etat (Ministère du genre de la famille et de l'enfant, FONARV, Bureau de la conseillère du chef de l'Etat en charge de la jeunesse et du recrutement de l'enfant)

Le Projet STAR-Est, est exécuté dans les Provinces du Nord Kivu (territoires de : Walikale, Masisi, Rutshuru, Lubero, Beni et les villes de Goma et Beni), Sud Kivu (territoires de : Mwenga, Kalehe, Shabunda, Fizi et la ville de Bukavu) et Ituri (territoires de : Mambasa, Irumu, Djugu, Mahagi et la ville de Bunia) en République Démocratique du Congo.

Le projet concerne les communautés des zones d'intervention sélectionnées estimées dans les provinces d'Ituri (4 840 194 habitants), du Nord-Kivu (7 311 275 habitants) et du Sud-Kivu (4 832 782 habitants). Cette population sera un bénéficiaire indirect des activités visant à soutenir le renforcement institutionnel des trois administrations provinciales respectives.

La mise en œuvre de deux sous-composante du projet STAR-Est en l'occurrence de la sous-composante 2.2 vise à « promouvoir les activités génératrices de revenus (AGR) » ; et la sous-composante 4.3 vise « la réinsertion socio-économique des survivantes de VBG et autonomisation des femmes vulnérables au sein de leurs communautés ». En se basant sur l'étude d'identification des activités de génératrices de revenus menées dans la zone du projet, nous avons 21,9% des AGR dans la production végétale en savoir les cultures vivrières et maraichères. Ces cultures agricoles pourraient entraîner l'utilisation des produits chimiques dans la lutte antiparasitaire, bien que le projet ne prévoient pas de financer leur achat.

Afin de prévenir l'usage abusif des produits chimiques dans la lutte antiparasitaire et d'encourager la lutte biologique pendant la mise en œuvre de certaines activités des sous-composantes 2.2 et 4.3, la Coordination Générale du Projet STAR-Est se propose de recruter un Consultant individuel pour élaborer un Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP), pour se conformer aux dispositions de la norme 3 . L'objectif et la portée de la mission, ainsi que les qualifications et l'expérience requises du/de la consultant(e) recherché(e) sont détaillés ci-dessous.

II. OBJET DE L'ETUDE

L'objet de la mission de ce Plan de Gestion des Pestes et Pesticides est de définir les orientations et mesures nécessaires pour une gestion écologiquement rationnelle, socialement responsable et sécurisée des pestes et des pesticides, conformément aux exigences de la Norme Environnementale et Sociale n°3 (NES3) du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale.

Plus spécifiquement, l'étude visera à :

- Garantir une gestion sûre, efficace et durable des pesticides, y compris leur stockage, leur transport, leur utilisation et leur élimination, afin de réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement ;
- S'assurer que les produits chimiques utilisés sont homologués par les autorités compétentes et qu'ils ne sont pas interdits par les conventions internationales ratifiées par le pays ;
- Promouvoir les alternatives viables à la lutte chimique, notamment les méthodes intégrées de lutte antiparasitaire (IPM), pour réduire la dépendance aux pesticides ;
- Encadrer les utilisateurs à travers des programmes de formation et de sensibilisation afin qu'ils adoptent des pratiques de gestion rationnelle des pestes et pesticides ;
- Mettre en place un dispositif de suivi, d'évaluation et de contrôle des pratiques phytosanitaires au sein du projet, avec une attention particulière à la gestion des incidents liés à l'utilisation des produits chimiques.

Dans ce cadre, l'étude s'appuie sur des matrices d'analyse des risques et des listes de contrôle spécifiques pour :

- Évaluer systématiquement les impacts potentiels de chaque pesticide envisagé ;
- Vérifier la conformité des pratiques de gestion aux normes environnementales, sociales et sanitaires ;
- Assurer un suivi rigoureux et une traçabilité des mesures mises en œuvre tout au long du cycle du projet.

III. MANDAT DU CONSULTANT

Le consultant interviendra sous la coordination du Spécialiste en Gestion des Risques et Impacts Environnementaux (SGRIE) du projet STAR-Est, et travaillera en étroite collaboration avec l'ensemble de l'équipe nationale et provinciale, ainsi qu'avec le Spécialiste en Activités Génératrices de Revenus (AGR) lors de la mission de terrain.

Le périmètre de sa prestation, conforme aux exigences de la Norme ESS3 (« Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution ») de la Banque mondiale, comprendra les tâches suivantes :

1. Identification et évaluation des risques ESS3

- Recenser l'ensemble des risques environnementaux, sociaux et de SSO liés à l'acquisition, au stockage, à la manipulation et à l'élimination des produits phytopharmaceutiques.
- Cartographier les zones sensibles (proximité des ressources en eau, habitats protégés, zones de culture) et hiérarchiser les risques selon les critères ESS3 (toxicité, persistance, mobilité).

2. Analyse de la filière de distribution

- Inventorier les points de vente formels et informels de pesticides (marchés, boutiques spécialisées).
- Décrire la chaîne logistique et les circuits d'approvisionnement (sources d'importation, fournisseurs agréés, modalités de distribution).

3. Recensement et priorisation des substances

- Recenser, via des enquêtes auprès des producteurs, les pesticides les plus couramment utilisés et leurs modalités d'acquisition.
- Identifier pour chaque substance :
 - principe(s) actif(s),
 - impacts potentiels sur la santé humaine, la qualité des eaux, la faune et la flore,
 - persistance (remanence) dans l'environnement.
- Prioriser l'analyse et les mesures de gestion en ciblant les substances classées à risque ou restreintes par ESS3.

4. Audit des pratiques d'application

- Mener un audit de terrain auprès des exploitants agricoles pour évaluer :
 - Leurs pratiques de stockage et de préparation (dosages, dilution),
 - Leurs techniques d'épandage et d'application,

- Leur niveau de connaissance des principes de base de la gestion sécurisée des pesticides (EPI, procédures d'urgence).

5. **Élaboration du Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP)**

- Proposer un PGPP détaillé, fondé sur l'analyse diagnostique (ADRE) et les résultats des enquêtes, intégrant :
 - Mesures de prévention et alternatives (lutte intégrée, méthodes biologiques),
 - Procédures d'achat, de stockage, d'utilisation et d'élimination sécurisée,
 - Protocole de collecte et de traitement des emballages et résidus,
 - Utilisation de matrices d'analyse des risques et de listes de contrôle spécifiques pour évaluer la conformité aux exigences de la NES 3, hiérarchiser les substances dangereuses, suivre les pratiques d'application et garantir la traçabilité des mesures,
 - Indicateurs de suivi.

6. **Dispositif institutionnel de suivi-contrôle**

- Définir les rôles et responsabilités des acteurs (structure de pilotage du projet, services phytosanitaires, partenaires locaux).
- Proposer un plan de suivi-évaluation (inspections de terrain, contrôles analytiques) et de rapportage périodique, s'appuyant sur des grilles de vérification (checklists) et des matrices de conformité pour uniformiser l'évaluation des sites, des pratiques et des produits.
- Intégrer un mécanisme de gestion des plaintes et incidents, aligné sur le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du projet STAR-Est.

Le livrable devra démontrer la pleine conformité aux prescriptions de la Norme ESS3, en fournissant des mesures concrètes, chiffrées et adaptées au contexte opérationnel du projet.

IV. PORTEE DU PGPP

L'étude sera réalisée dans Provinces du Nord Kivu (territoires de : Walikale, Masisi, Rutshuru, Lubero, Beni et les villes de Goma et Beni), Sud Kivu (territoires de : Mwenga, Kalehe, Shabunda, Fizi et la ville de Bukavu) et Ituri (territoires de : Mambasa, Irumu, Djugu, Mahagi et la ville de Bunia) en République Démocratique du Congo.

V. RESULTATS ATTENDUS

Un Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) répondant au respect de la législation congolaise en la matière et aux normes de la Banque mondiale applicables, à savoir : la NES n°1 : « Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux », la NES n°2 : « Emploi et conditions de travail », la NES n°3 : « Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution », la NES n°4 : « Santé et sécurité des populations », et la NES n°6 : « Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques ». En cas de divergence entre la réglementation congolaise et les exigences de la NES 3, c'est cette dernière qui prévaudra.

Ce document comprendra au minimum les aspects suivants :

- (i) La description du projet et de l'environnement initial de la zone du projet est pré-caractérisée. Cette caractérisation doit comporter les informations de base sur la lutte anti vectorielle et de gestion des produits phytopharmaceutiques ;
- (ii) Le cadre politique, légal et institutionnel de lutte antiparasitaire est analysé au regard de la législation nationale et des normes de la Banque mondiale ;
- (iii) Les risques liés à la mauvaise gestion des pesticides et produits phytopharmaceutiques sont analysés dans la zone d'intervention du projet ;
- (iv) Les pratiques et techniques d'agriculture durable, lutte biologique et/ou autres méthodes alternatives à l'usage des pesticides de synthèse, et connues dans la zone CEPGL ou en RDC, sont identifiés et analysés ;
- (v) Le Plan de Gestion des Pestes et Pesticides est élaboré, et les mesures correspondantes sont identifiées et budgétisées.

VI. METHODOLOGIE ET MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE

6.1. Approche méthodologique

La mission confiée au Consultant s'articulera en plusieurs étapes ; avant tout démarrage, il devra soumettre à une analyse critique les présents Termes de Référence et formuler ses remarques dans sa proposition technique.

L'appui de la Banque mondiale au projet impose le respect de son Cadre environnemental et social (CES) et de ses Normes ESS. Ce cadre constitue la référence pour l'évaluation environnementale et sociale des projets et programmes bénéficiant de son concours, qu'il soit technique ou financier.

Les Normes ESS visent à intégrer systématiquement les enjeux environnementaux et sociaux dans les décisions de développement. Elles :

- Exigent l'identification et l'évaluation, en amont du cycle de vie du projet, des risques et impacts négatifs ou positifs sur l'environnement physique, les fonctions écosystémiques, la santé humaine, le patrimoine culturel et sur les populations ;
- Imposent de minimiser ou d'atténuer au mieux les impacts négatifs inévitables ;
- Garantissent la diffusion en temps utile d'informations aux parties prenantes, leur permettant de commenter la nature et l'ampleur des impacts ainsi que les mesures d'atténuation proposées.

Le Consultant est tenu de prendre connaissance de tous ces documents : ils serviront de base à l'évaluation de la qualité de l'étude à produire.

6.2. Supervision de l'étude

L'étude sera supervisée par l'Unité des sauvegardes Environnementale et Sociale (UES) de l'UGP du STAR-Est, plus particulièrement par le Spécialiste en Gestion des Risques et Impacts Environnementaux (SGRIE). Le Consultant travaillera en étroite collaboration avec le Spécialiste des Sauvegardes Environnementale et Sociale au niveau provincial et consultera les Ministères impliqués au

Projet (niveau national et provincial). Le Consultant disposera de la dernière version des documents de préparation du projet (PAD) du STAR-Est et de la NES 3 du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale ainsi que les directives environnementales, sanitaires et sécuritaires à l'utilisation des pesticides et autres liées aux pestes et au secteur agricole.

6.3. Durée de la mission

La durée maximale de la mission sera de 40 jours calendaires repartis de la manière suivante ;

N°	Activité	Jour
1	Réunion d'échange avec l'UGP, plus précisément avec l'Unité des Sauvegardes Environnementale et Sociale (UES) du STAR-Est et revue de la littérature et documents	2
2	Mission de terrain	21
3	Production du rapport provisoire	7
4	Restitution du rapport provisoire	5
5	Rédaction rapport final	5
Total		45

6.4. Structuration du Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP)

Le contenu du plan de gestion des pestes et pesticides sera, autant que possible, concis. Les éventuels détails seront développés en annexe du rapport.

La structuration du Plan de Gestion des Pestes et Pesticides comportera au minimum les rubriques suivantes :

A. Introduction

- Contexte du projet et justification du PGPP
- Enjeux environnementaux et sociaux liés aux pratiques antiparasitaires
- Impacts potentiels de la gestion des pestes et des pesticides sur les activités du projet

B. Présentation du Projet

- Objectifs généraux et spécifiques du volet gestion des pestes
- Activités clés induisant la gestion intégrée des pestes

C. Diagnostic des pratiques actuelles

- Cultures cibles et principaux ravageurs
- Méthodes de lutte antiparasitaire en vigueur
- Retours d'expérience sur la lutte intégrée (local et sectoriel)

- Utilisation de matrices d'analyse des risques et de listes de contrôle terrain pour structurer l'évaluation des pratiques existantes, identifier les écarts et hiérarchiser les besoins de renforcement.

D. État des lieux de l'utilisation des pesticides

- Statistiques nationales et sectorielles : volumes, types et homologation
- Conditions d'acquisition, de stockage et de manipulation
- Évaluation des risques environnementaux, sanitaires et économiques
- Contrôle de la distribution et gestion des produits obsolètes (emballages, déchets)
- Appui sur des grilles d'analyse et matrices de conformité pour documenter les pratiques et vérifier leur alignement avec les exigences de la NES 3.

E. Cadre réglementaire et institutionnel de la GIP

- Politiques et institutions de protection phytosanitaire et de lutte anti-vecteurs
- Capacité opérationnelle nationale et locale pour la mise en œuvre de la GIP
- Conformité aux normes internationales et promotion de la GIP

F. Plan de Mesures de Gestion Intégrée des Pestes (MGIP)

- Actions proposées pour la GIP : techniques, logistique et formation
- Mécanismes de suivi-évaluation et de rapportage
- Intégration de listes de contrôle standardisées pour le suivi régulier des pratiques sur le terrain et matrices de gestion pour le pilotage des risques
- Dispositif institutionnel : rôles et responsabilités (niveau projet et partenaires locaux)
- Budget prévisionnel et allocation des ressources
- Mécanisme de gestion des plaintes (référence au MGP projet)
- Renforcement des capacités nationales

G. Conclusion et recommandations

- Synthèse des priorités et prochaines étapes

Annexes

- Liste des pesticides agréés pour importation et usage
- Références documentaires utilisées
- Liste des parties prenantes consultées
- Termes de référence du PGPP

- Exemples de matrices d'évaluation des risques liés aux pesticides et de checklists utilisées pour les audits terrain

6.5. Produits attendus

La séquence de présentation des rapports est la suivante :

- Un rapport de démarrage qui décrira la planification établie par le consultant pour l'élaboration du Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) et les remarques jugées appropriées. Ce rapport actualisera la méthodologie et le projet de travail inclus dans la proposition technique du consultant, en notant les changements et en détaillant les difficultés rencontrées, ainsi qu'une proposition de la manière de les surmonter sur base des rencontres avec les parties prenantes. Ce rapport comprendra au moins les éléments suivants ;
 - Liste des documents/études existantes pertinents collectés et examinés pour la mission, y compris les commentaires sur la qualité des données / informations contenues, l'identification des lacunes dans les données / informations, les mesures prises pour surmonter les limitations, les autres sources d'informations consultées. Cette section du rapport de démarrage devrait fournir un examen et une analyse critique des études existantes, des documents et des données collectées auprès du STAR-Est et autres parties prenantes contactées ;
 - Toute révision ou ajustement de la méthodologie de l'étude, y compris :
 - Les études supplémentaires proposées, étayées par des méthodologies et une analyse des lacunes dans les données ;
 - Une estimation précise du temps nécessaire pour effectuer des études supplémentaires ;
 - Tout ajustement de la composition de l'équipe du Consultant, et
 - Les agences et les services des entités décentralisées devant être impliqués ;
 - Toute révision de la méthodologie proposée à utiliser lors de la consultation avec les autorités locales et les acteurs du secteur concerné ;
 - Adaptation au Projet de travail ;
 - Etat de la mobilisation des ressources du Consultant.

Ce rapport sera envoyé, au plus tard 3 jours après le démarrage des prestations, au Coordonnateur du STAR-EST, avec copie au Spécialiste en Gestion des Risques et Impacts Environnementaux, par e-mail et sous un format modifiable (Word) ;

- Un rapport provisoire (PGPP) à rédiger sur sites sera envoyé en version électronique par mail au Coordonnateur du STAR-Est, avec copie à Spécialiste en Gestion des Risques et Impacts Environnementaux et sur trois (3) clé USB, 7 jours après la mission de terrain. Le projet transmettra au Consultant ses observations sur le rapport provisoire dans les 5 jours qui suivront

la réception dudit rapport. Le Consultant prendra en compte lesdites observations endéans 3 jours.

- Un rapport final (PGPP), qui intégrera les observations et commentaires de la Banque mondiale, sera envoyé en version électronique par mail au Coordonnateur du STAR-Est, avec copie à Spécialiste en Gestion des Risques et Impacts Environnementaux sur trois (3) clé USB dans un délai de 2 jours.

6.6. Profil du/de la consultant (e)

Le Consultant devra être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac + 5 au moins en Environnement, en science de l'environnement, santé publique, agronomie, médecine vétérinaire ou tout autre diplôme similaire. Il devra justifier d'au moins dix ans d'expérience générale et de cinq ans dans la préparation des Plans de gestion des Pestes et Pesticides, des Plans de gestion de produits dangereux, etc., au sein de projets et programmes financés par la Banque mondiale, y compris une expertise dans l'élaboration des instruments de sauvegarde environnementale et sociale. Le Consultant devra avoir :

- Une connaissance approfondie du Cadre Environnemental et Social (CES), en particulier de la Norme Environnementale et Sociale n°3 (NES3) relative à l'utilisation rationnelle des ressources, à la prévention et à la gestion de la pollution, ou de la Politique Opérationnelle OP 4.09, ainsi que des lois nationales et conventions internationales relatives à la gestion des pestes ;
- Une expérience générale d'au moins cinq (5) ans dans la réalisation d'études environnementales et sociales ;
- Avoir élaboré au moins un Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) dans le cadre d'un projet financé par la Banque mondiale, la BAD, le FIDA ou toute autre institution internationale ;
- Solides compétences analytiques et capacité avérée à mener au moins cinq entretiens avec un large éventail de parties prenantes ;
- Excellente expression orale et écrite en français et dans au moins l'une des langues nationales de la RDC (lingala ou swahili)
- Connaissance opérationnelle d'au moins une province concernée par l'étude (mobilisation d'acteurs locaux, compréhension des contextes spécifiques).

VII. MODE DE RECRUTEMENT

Le processus de passation des marchés sera conduit par la méthode de sélection des consultants individuels par approche ouverte conformément à la Nouvelle Réglementation de passation des marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), **Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants de juillet 2016, Révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020, Septembre 2023 et Mars 2025.**

Les fonctionnaires ou Agents des structures publiques centrales ou provinciales peuvent faire acte de candidature, mais, en cas de recrutement, le candidat fonctionnaire retenu devra au préalable obtenir une mise en détachement (cf. articles 23, 32, 33 et 34 du statut des fonctionnaires).